



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/49
30 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À l'issue de consultations du Conseil de sécurité, tenues le 30 août 1994, le Président du Conseil a fait aux médias la déclaration suivante au nom des membres du Conseil au sujet de la question intitulée "La question concernant Haïti" :

"Les membres du Conseil de sécurité déplorent que le régime de facto illégal instauré en Haïti ait rejeté l'initiative prise conformément aux instructions du Secrétaire général. Une fois encore, le régime a écarté la possibilité d'appliquer par des moyens pacifiques l'Accord de Governors Island et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 917 (1994) et 940 (1994).

De plus, les membres du Conseil réaffirment qu'ils condamnent les actes systématiques de répression, de violence et de violation du droit international humanitaire qui sont commis contre le peuple haïtien. L'assassinat récent du père Jean-Marie Vincent témoigne une fois encore du climat de violence qui règne en Haïti, où la situation continue de se détériorer sous le régime de facto illégal."
